

ARRETE N° PREF/CAB/2022/23
conférant l'honorariat à Monsieur Alain DUFOUR,
ancien adjoint au maire de Sannois

Le Préfet d'Eure-et-Loir
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National de Mérite

Vu l'article 4, paragraphe 1, de la Loi n° 72-1201 du 23 décembre 1972, aux termes duquel l'honorariat peut être conféré par le préfet aux anciens maires et adjoints ;

Vu l'article L 2122-35 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoyant que l'honorariat des fonctions de maire ou d'adjoint peut être conféré aux anciens maires et adjoints qui ont exercé des fonctions municipales pendant au moins dix-huit ans ;

Vu la demande du 16 février 2022 de Monsieur Alain DUFOUR sollicitant l'octroi de l'honorariat au titre des fonctions qu'il a exercées au service de la commune de Sannois en qualité d'adjoint au maire.

Sur proposition de Monsieur le Sous-Préfet, directeur de Cabinet de la préfecture d'Eure-et-Loir ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : Monsieur Alain DUFOUR, ancien adjoint au maire de Sannois, est nommé Maire Adjoint Honoraire.

Article 2 : Le Sous-Préfet, directeur de Cabinet de la préfecture d'Eure-et-Loir est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Chartres, le 24 février 2022

Le Préfet


Françoise SOULIMAN